

ÉCOLE DE NATATION

Règlement de l'école

LE BUT

L'école de natation de la piscine d'Evau Les Bains Creuse Confluence a pour but l'enseignement de la natation.

Deux groupes sont distincts :

- objectif **aisance aquatique** (réservé aux débutants)
- objectif **savoir nager** (réservé aux confirmés)

Ce document complète le règlement intérieur de l'établissement affiché à l'entrée de la piscine.

INSCRIPTION

- L'inscription à l'école de natation doit se faire à chaque début de trimestre.
- L'école de natation est réservée aux enfants âgés entre 6 et 10 ans.
- La première séance de chaque trimestre est considérée comme une séance d'évaluation où le maître-nageur teste l'enfant afin de l'intégrer dans le groupe adapté à son niveau.

ABONNEMENT

- Le prix d'accès aux cours de natation comprend l'entrée de la piscine.
- Le montant du trimestre est fixé à 100€.
- Ce forfait est nominatif et doit être réglé au début du trimestre. Il sera renouvelable une fois dans l'année scolaire.
- Toute séance non-effectuée ne pourra être rattrapée. Aucun remboursement n'aura lieu quel que soit le motif de l'arrêt en cours d'année.
- En cas d'annulation pour cause de force majeure de la part des maîtres-nageurs (panne/personnel absent...), un remboursement au prorata des cours manqués sera effectué à partir du 2ème cours annulé consécutivement.
- Aucun cours n'aura lieu pendant les vacances.

ENCADREMENT

L'encadrement de l'activité « école de natation » est assuré par des éducateurs diplômés d'un brevet d'Etat d'Educateur Sportif Activités de la Natation.

SANCTION

En cas de comportement répétitif de nature à perturber le fonctionnement du cours, il pourra être Décidé l'exclusion momentanée de l'adhérent.

Piscine intercommunale Adolphe Duméry

✉ Rue des Thermes 23110 Evau-les-Bains

☎ 05 55 65 69 62

✉ piscine-adolphe.dumery@creuseconfluence.com

🌐 www.creuseconfluence.com